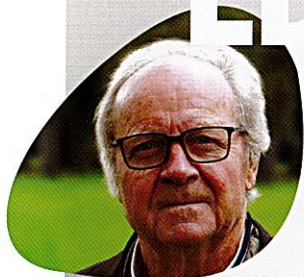


Plaine & Forêt

ÉDITO



Jean-François DESCHAMPS

Président de la
Communauté de Communes de la Forêt

GARANTIR UN ACCÈS À UNE EAU DE QUALITÉ ET UN ASSAINISSEMENT EFFICACE EST AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS ET DE NOS ACTIONS.

Au sein de notre communauté de communes, nous avons à cœur de préserver cette ressource fragile face aux défis environnementaux et climatiques qui se présentent à nous. La gestion durable de l'eau, depuis son captage jusqu'à son traitement, ainsi que la modernisation des réseaux d'assainissement, sont des priorités majeures.

Ces investissements importants permettent non seulement d'assurer la santé publique, mais aussi de protéger nos milieux naturels et nos nappes phréatiques.

Merci de prendre connaissance en pages intérieures d'un aperçu des différentes actions que la CCF doit mettre en œuvre afin de répondre à cet enjeu collectif majeur tout en veillant à la maîtrise des coûts pour les usagers.



EAU ET ASSAINISSEMENT

NOUS EN AVONS LA
RESPONSABILITE, ENSEMBLE
GARANTISSONS NOTRE ACCES
A L'EAU

Un audit de l'ensemble des équipements permettant de distribuer l'eau et de traiter les eaux usées a été réalisé. Il a dressé un état des lieux et recenser l'ensemble des travaux à réaliser à un horizon de 2035/2040.

Les objectifs : garantir la possibilité de capter et distribuer une eau de qualité ainsi que de traiter les eaux usées pour protéger les milieux naturels et assurer la salubrité publique.

Un premier cycle débuté dans les années 1950 par la création des premières adductions d'eau arrive à échéance au bout de 80 ans. Les réseaux présentent des fragilités et leur remplacement doit être programmé.



Vice-Président
Aymeric PÉPION
(Travaux-Environnement)

LE PRIX DE L'EAU ACTUEL PERMET DE FAIRE
FONCTIONNER LES ÉQUIPEMENTS MAIS N'EST PAS
SUFFISANT POUR FINANCER LEUR RENOUVELLEMENT.

CHÂTEAU D'EAU
DE NEUVILLE-AUX-BOIS



PRENONS CONNAISSANCE

DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES

Les sommes correspondent aux montants
des travaux subventions déduites

POUR L'EAU

TOUS LES ANS

Renouvellement des canalisations, branchements et compteurs = 962 000 € / an.

Cette somme permettra de renouveler chaque année une partie des canalisations et branchements (durée de vie 80 ans) et des compteurs (durée de vie 15 ans).

JUSQU'EN 2035/2040

AMÉLIORATIONS SANITAIRES, 658 000 € À SAVOIR :

- Branchements en plomb = 571 000 €
- Analyse du Chlorure de Vinyle Monomère dans les réseaux ruraux = 33 000 €
- Amélioration de la désinfection et mise en place d'une rechloration = 54 000 €

AMÉLIORATION DES PROBLÈMES HYDRAULIQUES ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU, 1 758 000 € :

- Inspection et réhabilitation des forages = 14 000 €
- Outil de suivi des rendements (télégestion et comptage par secteur) afin de détecter les fuites rapidement et préserver la ressource en eau = 163 000 €
- Réhabiliter les ouvrages (bâche de stockage, château d'eau, station de traitement du fer et du manganèse) = 1 581 000 €

SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, 3 458 000 €.

Le principe est de pouvoir alimenter chaque administré par 2 forages différents en cas de pollution ou panne technique. Deux possibilités : soit utiliser de nouveaux forages soit s'interconnecter sur des réseaux existants à proximité, 3 458 000 €

Le budget actuel permet de dégager 125 000 euros par an pour investir. Ce montant est largement insuffisant et provient d'un tarif de l'eau sur la communauté de communes très bas par rapport à la moyenne française et les territoires avoisinants. Moyenne française (en 2023) = 2,21 €/m³, tarif CCF = 1,62 €/m³.

Une augmentation progressive des tarifs sera donc indispensable pour garantir notre approvisionnement en eau potable.



L'ASSAINISSEMENT

JUSQU'EN 2035/2040

**RÉHABILITATION DES RÉSEAUX
COLLECTEURS DÉGRADÉS (risque de
colmatage ; tampons cassés ; étanchéité eaux
pluviales), 5 565 700 €**

**SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS
(poste de refoulement, accessibilité regards,
étanchéification bassin tampon), 405 900 €**

**RÉHABILITATION ET MISE EN CONFORMITÉ
DE STATIONS D'ÉPURATION, 2 008 500 €**

Le prix de l'assainissement ne permet pas actuellement, comme pour l'eau, un financement serein des investissements nécessaires.

Une première augmentation a été décidée pour l'année 2025 et devra se poursuivre à l'avenir. Une augmentation de 25 euros par an pendant 3 ans (pour une hypothèse d'une consommation de 100 m³) sera demandée aux consommateurs.